



## Assemblée des Premières Nations Québec–Labrador

250, Place Chef Michel Laveau, bureau 201  
Wendake (Québec) GOA 4V0  
Tél. : 418-842-5020 • Téléc. : 418-842-2660  
www.apnql-afnql.com

## Assembly of First Nations Quebec-Labrador

250, Place Chef Michel Laveau, Suite 201  
Wendake, Quebec GOA 4V0  
Tel.: 418-842-5020 • Fax: 418-842-2660  
www.apnql-afnql.com

### COMMUNIQUÉ POUR DIFFUSION IMMÉDIATE

#### **Le gouvernement Legault place ses propres intérêts au-dessus de ceux des enfants des Premières Nations : C'est une honte**

*Wendake, le 19 décembre 2019* - Au détriment des enfants des Premières Nations, le gouvernement de François Legault préfère soulever une guerre de juridiction plutôt que d'appuyer les gouvernements des Premières Nations qui veulent mettre fin à un régime de protection de la jeunesse déficient depuis des décennies.

Au nom de sa juridiction qu'il prétend exclusive, le gouvernement Legault conteste devant les tribunaux une loi fédérale qui confirme aux Premières Nations leur autorité et leur compétence en matière de services aux enfants et à leurs familles.

« Je suis extrêmement déçu, mais non surpris, de la décision que je qualifie de honteuse du gouvernement Legault », affirme Ghislain Picard.

« Défendre sa prétendue juridiction est une chose, mais le faire sur le dos de nos enfants en est une autre. C'est totalement inacceptable. Le gouvernement Legault sait très bien que le système actuel de protection de la jeunesse ne fonctionne pas pour les enfants des Premières Nations. Sa propre Commission Viens le lui a clairement rappelé récemment. Rien n'y fait, le complexe de supériorité provincial persiste et risque de compromettre sévèrement les services à nos enfants et à nos familles, ainsi que la relation entre la province et les Premières Nations. Cet orgueil, ce sentiment de supériorité de la province envers les Premières Nations porte un nom : le colonialisme. C'est vraiment une honte », conclut Ghislain Picard.

L'APNQL rejette les arguments du Québec en lien avec la protection de la jeunesse. Il s'agit plutôt ici de la même étroitesse d'esprit manifesté dans un autre dossier, lorsque la procureure générale du Québec affirme devant les tribunaux que « le gouvernement du Québec ne reconnaît pas le droit général à l'autonomie des Premières Nations ». Cette fois, cependant, ce sont les enfants des Premières Nations qui risquent d'en payer le prix...

« Les Premières Nations au Québec continueront d'exercer leurs droits inhérents ainsi que leur juridiction et leur autonomie dans les domaines qui les concernent, incluant la protection de la jeunesse! Le système provincial nous a échoués à plusieurs reprises et, maintenant plus que jamais, nos institutions des Premières Nations ont besoin de mettre en œuvre un système qui prendra soin de NOS enfants et de nos familles dans un environnement culturellement sécuritaire, peu importe leur lieu de résidence. Nos droits constitutionnels doivent être respectés et le rôle des deux gouvernements est de nous appuyer dans l'atteinte de notre Vision », mentionne Derek B. Montour, président de la Commission de la santé et des services sociaux des Premières Nations du Québec et du Labrador (CSSSPNQL).

**À propos de l'APNQL**

L'Assemblée des Premières Nations Québec-Labrador est l'organisme régional politique qui regroupe les 43 chefs des Premières Nations au Québec et au Labrador. Suivez l'APNQL sur Twitter @APNQL

Source :

Alain Garon, [agaron@apnql.com](mailto:agaron@apnql.com)

Conseiller aux communications

Cell. : 418 254-4620